

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 MARS 2023**

**Délibération n°2023.03.071**

**PLIE : attribution de subventions 2023**

**LE SEIZE MARS DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2023

**Secrétaire de Séance:** Serge DAVID

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **52**  
Nombre de pouvoirs: **17**  
Nombre d'excusés: **6**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Véronique ARLOT à Michaël LAVILLE, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Minerve CALDERARI à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Charlène MESNARD, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Jérôme GRIMAL à Fadilla DAHMANI, Sandrine JOUINEAU à Sophie FORT, Annie MARC à Yannick PERONNET, Pascal MONIER à Vincent YOU, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Anne-Marie TERRADE à Thierry HUREAU, Zalissa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

**Excusé(s):**

Brigitte BAPTISTE, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Jean-Luc FOUCHIER, Gérard LEFEVRE, Marcel VIGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.03.071**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

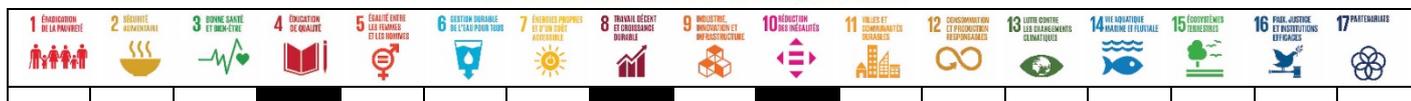
**PLIE : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2023**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3] PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Accès aux formations, Égalité des chances
- ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
- ODD 10 : Égalité des chances

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi et en lien avec sa feuille de route, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé et individualisé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté afin de favoriser leur accès ou leur retour à un emploi durable.

GrandAngoulême et ses partenaires (Etat, région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente et Pôle Emploi) ont souhaité réaffirmer leur volonté de poursuivre les efforts engagés par le biais d'un nouveau protocole d'accord couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024. Ce dernier a été voté lors du conseil communautaire du 8 décembre 2022.

Dans ce contexte, un appel à projets a été lancé par GrandAngoulême afin de sélectionner les opérateurs en charge de réaliser chacun des axes du protocole :

- Axe 1 : L'accompagnement individuel renforcé des participants du PLIE ;
- Axe 2 : La mise en situation de travail et la mise en œuvre d'actions en lien avec les entreprises.

Pour l'axe 1 de l'appel à projets, les montants attribués aux opérateurs retenus sont présentés ci-dessous. Ils correspondent à un co-financement à hauteur de 50 % de GrandAngoulême, les 50% restants doivent être couverts par le Fonds Social Européen, géré par le Département. Il en est de même pour l'axe 2 pour lequel la subvention sera attribuée par le bureau communautaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023

En effet, en application de la délibération n°246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021, l'attribution des subventions aux associations relève du conseil communautaire pour les participations annuelles de plus de 23 000 € et du bureau communautaire pour celles qui sont inférieures à 23 000 € par an.

Structure	Action	Nombre d'équivalent temps plein	Montant du financement
Association Régie Urbaine	Accompagnement renforcé des participants, dont QPV	2	47 000 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)	Accompagnement renforcé du public féminin	1	25 000 €
TOTAL			72 000 €

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre du PLIE pour un montant total de 72 000 € pour l'année 2023 :

- Association Régie Urbaine : 47 000 €
- CIDFF : 25 000 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tous documents et actes juridiques se rapportant à ce projet.

<b>Pour : 69</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230316-2023\_03\_71-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

Publication : 24/03/2023